

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL746

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Rédiger ainsi l'intitulé de la section 2 :

« La Métropole du Grand Paris »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.